



ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 16/08/2020

Votre annonce n°**20-92413** est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> [Contact client](#)

J02 Avis de Marché appel d'offre standard Dir24

Département(s) de publication : **28**
Annonce No **20-92413**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1) **NOM ET ADRESSES**

Communauté de communes entre Beauce et Perche, 2 rue du Pavillon, 28120, ILLIERS COMBRAY, F, Courriel : reseausecs@entrebeauceetperche.fr, Code NUTS : FRB02

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.entrebeauceetperche.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.amf28.org/entrebeauceetperche>

1.2) **PROCÉDURE CONJOINTE**

1.3) **COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.amf28.org/entrebeauceetperche>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
par voie électronique à l'adresse : <https://www.amf28.org/entrebeauceetperche>

1.4) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autre type : communauté de communes

1.5) **ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) **ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) **Intitulé :** Fourniture et distribution d'énergie électrique et de services associés pour les points de puissance inférieure ou égale à 36 kVA et d'éclairage public des sites

Numéro de référence :

II.1.2) **Code CPV principal :**

Descripteur principal : 31682000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) **Type de marché**

Fournitures

II.1.4) **Description succincte :** fourniture et acheminement d'électricité en contrat unique pour alimenter les différents points de livraison des bâtiments ou (PDL) de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche.

II.1.5) **Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA : 600 000 euros

II.1.6) **Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Electricité, gaz (fourniture), Prestations de services

II.2) **DESCRIPTION**

II.2.1) **Intitulé :**

Lot n° :

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 31682000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 65300000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) **Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRB02

Lieu principal d'exécution : Territoire de la communauté de communes Entre Beauce et Perche

II.2.4) **Description des prestations** : L'accord-cadre a pour objet de définir les termes et conditions régissant les marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité en contrat unique pour alimenter les différents points de livraison ou (PDL) de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche définis à l'Annexe 1 de l'acte d'engagement de l'accord cadre. Le marché inclut les prestations suivantes : La fourniture complète en énergie électrique des points de livraison définis en annexe 1 de l'acte d'engagement. Le type de fourniture d'électricité peut être d'origine diverses avec éventuellement une mixité entre offre de marché, nucléaire historique et énergie verte suivant les points de livraison ; L'accès au réseau public de distribution d'électricité et son utilisation pour les points de livraison du pouvoir adjudicateur, dans le cadre d'un contrat unique ; La mission de responsable d'équilibre conformément à l'article L321-15 du code de l'énergie ; La mission d'obligation de capacité conformément à l'article L335-1 et suivants et R335-1 et suivants du code de l'énergie ; L'obligation liée aux certificats d'économies d'énergies tels que définis aux articles R221-1 et suivants du code de l'énergie ; Toutes prestations définies dans les pièces du Marché et tous services nécessairement associés à la fourniture et à l'acheminement d'énergie électrique.

II.2.5) **Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) **Valeur estimée**

Valeur hors TVA : 600 000 euros

II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) **Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) **Variantes**

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) **Information sur les options**

Options : non

II.2.12) **Informations sur les catalogues électroniques**

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) **Informations complémentaires :**

Mots descripteurs : Electricité, gaz (fourniture), Prestations de services

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions : A l'issue de l'analyse du contenu des candidatures, ne seront pas admis : Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions des articles L.2141-1 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique ; Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces administratives de candidatures demandées dans le règlement de la consultation ; Les candidatures qui ne justifient pas de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes au regard de l'objet du marché, qui sont définies à l'article 5.1 du règlement de la consultation, soit : La copie de l'autorisation d'exercer l'activité de rachat d'énergie pour revente aux consommateurs finaux par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie définie au code de l'énergie ; La copie de la première page du contrat de Responsable d'Equilibre signé avec RTE ; Copie des garanties de capacité ou certificat de capacité, ... pour assurer la fourniture d'électricité des points de livraison lors des pointes hivernales.

III.1.2) **Capacité économique et financière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) **Capacité technique et professionnelle**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) **Informations sur les marchés réservés :**

III.2) **CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

III.2.1) **Information relative à la profession**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) **Conditions particulières d'exécution :**

III.2.3) **Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

III.2.4) **Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) **DESCRIPTION**

IV.1.1) **Type de procédure**

Procédure ouverte

IV.1.3) **Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Nombre maximal envisagé de participants à l'accord-cadre : 3

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

IV.1.5) **Information sur la négociation**

IV.1.6) **Enchère électronique :**

IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.2.1) **Publication antérieure relative à la présente procédure**

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

21 septembre 2020 - 12:00

IV.2.3) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

Date :

IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 1 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 22 septembre 2020 - 09:00

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

l'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique. Il sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). Possibilité d'évolution du périmètre dans le cadre du lancement des marchés subséquents cf. article 1.5 du CCAP de l'accord-cadre. Sauf disposition contraire dans le marché subséquent, le démarrage des prestations du premier marché subséquent devra avoir lieu le 1^{er} janvier 2021 à 00 heures. Le Cahier des Clauses Spécifiques Particulières de chacun des marchés subséquents mentionnera également la date de début de fourniture, définie comme la date de début d'exécution de l'obligation de fourniture et d'acheminement d'électricité, et le type de fourniture d'électricité souhaité (marché, nucléaire historique, verte). Le décalage entre la date de notification du marché subséquent et celle de début de fourniture tient notamment compte des démarches accomplies auprès de Grd (procédure de changement de fournisseur) par le Titulaire du marché subséquent dans le cadre des opérations préalables à l'exécution des prestations. L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée dans les documents des marchés subséquents.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif d'Orléans, 28 Rue de la Bretonnerie, 45057, ORLEANS CEDEX 1, F, Téléphone : (+33) 02 38 77 59 00, Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr, Fax : (+33) 02 38 53 85 16, Adresse internet : <http://www.orleans.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché. - Recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn-et-Garonne", qui peut être exercé par les tiers au contrat, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal Administratif d'Orléans, 28 Rue de la Bretonnerie, 45057, ORLEANS CEDEX 1, F, Téléphone : (+33) 02 38 77 59 00, Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr, Fax : (+33) 02 38 53 85 16, Adresse internet : <http://www.orleans.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

16 août 2020

Éléments de facturation :

Numéro du service exécutant : **FACTURES PUBLIQUES**

Numéro d'engagement juridique : **RESEAUX SECS**

Classe de profil : Groupement de collectivités

Siret : 20005836000013

Libellé de la facture : Cté de communes entre Beauce et Perche Administration générale 02 rue du Pavillon, F-28120 Illiers Combray.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 21 septembre 2020

Objet de l'avis : fourniture et distribution d'énergie électrique et de services associés pour les points de puissance inférieure ou égale à 36 kva et d'éclairage public des sites

Nom de l'organisme : Communauté de communes entre beauce et perche

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

